

Direction Générale des Services Direction de l'Administration Générale et de la Logistique

N/Réf: HDD/SDS Le 11 juin 2019

Secrétariat Général de l'Administration Communale et des Instances Municipales

PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MAI 2019

ONT ASSISTÉ A LA SÉANCE :

Groupe Socialiste et apparentés :

Monsieur BLAZY Monsieur CAURO Madame GRIS Monsieur JAURREY Monsieur RICHARD

Madame MAILLARD Monsieur ANICET

Madame CAUMONT Madame MOUSTACHIR

Monsieur HAKKOU Madame TORDJMAN

Monsieur TOUIL

Monsieur NDALA

Monsieur DUBOIS Madame VALOISE

Madame OSSULY

Monsieur OUERFELLI

Groupe Agir pour Gonesse:

Monsieur TIBI

Monsieur HAROUTIOUNIAN

Monsieur YAPO

Groupe Un nouveau Souffle pour Gonesse:

Monsieur SABOURET Monsieur DOS SANTOS Monsieur SAMAT

Monsieur BARAN

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absente avec pouvoir :

Madame PEQUIGNOT, Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse, à Monsieur SABOURET.

Absent excusé:

Monsieur OUCHIKH, élu non inscrit (SIEL).

Absents

Madame YOHALIN, Groupe Agir pour Gonesse - Monsieur VIGOUROUX, élu non inscrit - Madame KARTOUT, élue non inscrite.

Arrivée de Monsieur SAMAT à 21h.

Départ de Messieurs TIBI, HAROUTIOUNIAN et YAPO à 22h40.

Groupe Communiste et Républicain :

Monsieur PIGOT Madame HENNEBELLE Monsieur BOISSY Madame QUERET Madame MURCIA Monsieur MACREZ Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h45.

Monsieur le Maire propose que Monsieur CAURO soit désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2019.

Sans observations de la part de l'assemblée, Monsieur le Maire propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 17 Pour Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse: 4 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

DESIGNE Madame Viviane GRIS, Maire-Adjointe déléguée au Personnel, au Service Public Communal et à la Politique de la Ville, pour figurer sur la liste depuis laquelle sera effectué le tirage au sort pour sièger au sein du Conseil de discipline de recours des agents contractuels.

Monsieur le Maire :

« Qui souhaite intervenir là-dessus ? Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI:

« Non c'est uniquement pour dire que nous ne prenons pas part au vote. »

Monsieur le Maire :

« D'accord. Monsieur Sabouret, »

Monsieur SABOURET:

« Oui nous non plus d'ailleurs. Simplement j'avais une remarque c'était sur les délibérations soumises au débat, moi je souhaitais qu'une des délibérations... »

Monsieur le Maire :

« Attendez, là j'organise un débat sur une des questions qui sont à débat... »

Monsieur SABOURET:

« Oui mais à chaque fois qu'on a une remarque d'ordre du jour, on n'arrive pas à la placer, on a beau lever le doigt... »

Monsieur le Maire :

« Non mais après, d'abord on délibère sur ce sujet. »

Monsieur SABOURET:

« Ah ben ça... délibérez sur le sujet. »

Monsieur le Maire :

« Donc sur ce sujet, pas d'autre intervention ? Donc nous délibérons. »

Groupe Socialiste et apparentés : 17 Pour Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : ne prend pas part au vote

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire :

« Très bien alors vous vouliez dire ?

Monsieur SABOURET:

« Moi je souhaitais simplement que le dossier concernant le deuxième dossier dans le bloc Finances et Commande publique des délibérations n'appelant pas de débat, soit soumis au débat parce qu'il s'agit quand même d'une ligne de trésorerie de 2,5 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Donc je pense que l'enjeu financier justifie qu'il y ait un petit débat sur ce sujet. »

Monsieur le Maire :

« C'est une question qui tous les ans n'est pas inscrite en débat car elle est essentiellement technique et tout élu municipal compétent doit le savoir. Néanmoins, cela ne me pose aucun problème de la mettre en débat, dont on verra qu'il sera d'une rapidité extrême sauf à vouloir allonger des choses qui n'ont rien de politique.

Nous commençons Monsieur Boissy par des dénominations de trois ronds-points et ce sera plutôt deux ce soir puisque le troisième est à discuter avec Arnouville. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

APPROUVE la dénomination de deux ronds-points situés sur le territoire communal.

Monsieur le Maire :

« Donc pour le troisième rond-point comme je le disais qui est en limite d'Arnouville, la proposition est faite au Maire d'Arnouville car ce rond-point est à cheval sur les deux communes. Donc on le présentera probablement lors de la prochaine séance.

Donc le premier rond-point c'est l'histoire, le deuxième c'est les valeurs. Y-a-t'il des interventions sur cette question ? Pas de débat ? Pourtant on l'avait soumise au débat mais vous voyez comme quoi, donc nous délibérons.»

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Arrivée de Monsieur SAMAT à 21h.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TOUIL

APPROUVE l'acquisition amiable du fonds de commerce situé 27 rue de Paris et exploité sous l'enseigne O'Clock.

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Touil donc le débat est ouvert, qui souhaite intervenir ? Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI:

« Merci Monsieur le Maire. Je ne vous cache pas que je suis assez choqué de cette acquisition, d'autant plus que l'estimation de votre expert vous ne l'avez pas mis, vous ne l'avez pas jointe. Donc vous nous annoncez 121 000 euros mais on n'a pas du tout l'estimation de l'expert. Quoi qu'il en soit, à partir du moment où on l'achète à l'amiable, c'est-à-dire que le commerçant veut arrêter son activité. en gros si j'ai bien compris, par contre vous occultez le prix du loyer; on ne le connaît pas. Ensuite vous n'avez pas encore le futur commerçant, donc ça laisse sous-entendre que nous allons dépenser 121 000 euros plus le prix des loyers. Je rappellerai quand même parce que je reviens toujours làdessus le restaurant La Cuisine : depuis 7 ans nous payons 1 600 euros tous les mois à fonds perdus. Là aujourd'hui nous repartons avec à peu près la même opération si ce n'est et j'ai bien entendu, je pense que tout le monde l'a entendu, qu'effectivement ce commerce est équipé, ce sera peut-être plus facile de trouver un futur commerçant; mais quoi qu'il en soit lorsqu'on remet un rapport de présentation faut-il encore qu'il y ait toutes les pièces pour permettre, si la majorité ca ne l'intéresse pas mais au moins l'opposition, d'avoir toutes les billes. Aujourd'hui vous avez et je répète. vous avez fait état de l'estimation de l'expert, nous ne l'avons pas, que vous avez occulté de marquer le prix du loyer sur ce dossier-là. Donc là-dessus partant de ce principe, pour moi et pour nous le dossier n'est pas bouclé et donc on s'abstiendra. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors on vous répondra après, Monsieur Touil puis sans doute moi-même. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET:

« Oui donc par principe quand on achète un fonds c'est de la perte sèche quand derrière il n'est pas exploité. Donc là ce qui est dit dans le dossier c'est qu'il y a l'idée quand même de l'exploiter relativement rapidement à travers des activités commerciales. Néanmoins il y a quand même quelques précisions qu'on aimerait avoir avant de donner notre position sur ce dossier, c'est le délai dans lequel après rachat du fonds on envisage de poursuivre l'exploitation commerciale parce que je pense qu'un fonds n'a de valeur que s'il y a une exploitation qui ne s'interrompt pas trop longtemps dans le temps. Un fonds il peut aussi être rattaché à des équipements, à un droit au bail etc... mais quand le temps long se passe avant que ce fonds soit exploité en réalité sa valeur décroit énormément, donc ça c'est une première inquiétude que vous pourrez peut-être lever en nous donnant des précisions.

La deuxième chose c'est effectivement les précisions aussi que je demande sur la question des loyers et d'ailleurs aussi la question de qui est propriétaire des murs parce que pour le coup on sera propriétaire du fonds mais qui est propriétaire des murs ? Et je ne le vois pas dans ce dossier de présentation.

Et puis le troisième point c'est sur le type de commerce que l'on envisage d'installer à cet endroit-là parce qu'on nous dit des commerces temporaires mais on ne nous dit pas quelle nature de commerce : est-ce que ce seront des commerces alimentaires, est-ce que ce seront des commerces vestimentaires, est-ce que ce seront des commerces plutôt de service type retoucherie : on en a une, cordonnerie : on en a une, mais peut-être.... Si ça ne vous intéresse pas je peux m'interrompre rapidement ? Je n'ai pas totalement terminé. »

Monsieur le Maire :

« Et bien alors allez-y. »

Monsieur SABOURET:

« Voilà. Non j'attendais que le brouhaha se calme un peu. »

Monsieur le Maire :

« Non mais vous avez terminé ou vous n'avez pas terminé ? »

Monsieur SABOURET:

« Non je n'ai pas tout à fait terminé mais je n'entendais même plus les questions que je posais. »

Monsieur le Maire :

« Mais vous vous êtes arrêté alors continuez. »

Monsieur SABOURET:

« La troisième question est sur le contenu des activités, en tout cas les types d'activités.

Et puis la quatrième remarque que je fais et ce sera la dernière, c'est sur cette idée de commerce temporaire; je pense que ce schéma ne peut être que temporaire parce que je pense que la Ville n'a pas vocation à rester propriétaire de fonds indéfiniment, les commerçants souhaitent être propriétaires de leur fonds, ils souhaitent ne pas être juste exploitant sans avoir aucun moyen de production à leur disposition, il faut souvent même être propriétaire des murs et donc je pense que la pérennité d'un commerce ne peut fonctionner que si ce sont les commerçants eux-mêmes qui détiennent le fonds de commerce. Donc je pense qu'à terme il faudra envisager une re-cession du fonds de commerce, donc j'espère que cette solution que vous envisagez n'est qu'une solution intermédiaire pour relancer le commerce dans le cadre du plan Cœur de Ville. »

Monsieur le Maire :

« Je vais donner la parole à Monsieur Touil, j'interviendrai après mais là avec ce que vous venez de dire, Monsieur de la Palice aurait pu le dire, c'est-à-dire que vous venez d'enfoncer la porte ouverte d'un commerce en disant qu'un propriétaire de fonds, par définition un commerçant, souhaite être propriétaire de son fonds, ça c'est évident, et figurez-vous cela ne nous avait pas échappé, c'est pour cela que Monsieur Touil va vous préciser ce que signifie le dispositif Coup de Pouce. »

Monsieur TOUIL:

« Merci Monsieur le Maire. Alors pour répondre aux différentes questions, le commerce de Madame Berbak est un commerce alimentaire; on a mis dans le rapport qu'on souhaitait pouvoir y mettre un commerce alimentaire mais on ne se prive pas de trouver un autre commerce. Effectivement dans l'immédiat, nous n'avons pas de commerçant. Madame Berbark est en place, nous rachetons son fonds et avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France nous allons porter des projets et trouver des porteurs de projets. Je rappelle que la Ville de Gonesse avec Action Cœur de Ville, cela fait partie des fiches techniques, c'est-à-dire que nous avons décidé avec Action Cœur de Ville de pouvoir aider le commerce; et les boutiques Coup de Pouce c'est justement de permettre à quelqu'un

qui veut s'installer de voir si son commerce est viable. Moi je reçois quelques porteurs de projet qui malheureusement n'ont pas les moyens de se payer des grands locaux et qui ne savent pas si vraiment au cœur de Ville il y aura la clientèle pour. Vous savez très bien et vous êtes les premiers à nous le dire, puisqu'on m'a même dit que j'étais le plus mauvais élu au commerce que la Ville ait jamais eu, donc là je permets de continuer à aller de l'avant, c'est-à-dire qu'on essaye de trouver des commerçants, de leur faire des essais de façon qu'ils puissent voir si ça peut être pérenne; effectivement un commerçant essaye de pouvoir y travailler.

Alors en ce qui concerne l'exploitation commerciale et bien les nouveaux commerçants feront des essais, nous verrons si ils peuvent être pérennes parce qu'il faut qu'ils puissent travailler et qu'ils puissent exploiter l'entreprise. Avec l'aide de Roissy Pays de France, de la Communauté, je pense que ça a dû être discuté, il y a une boutique qui existe à Goussainville dans le même style, il y a des boutiques qui existent en France qui ne s'appellent pas toutes Coup de Pouce mais qui sont aussi élaborées par rapport aux 222 villes qui ont été choisies parmi les communes bénéficiaires du plan Action Cœur de Ville.

Donc toutes ces possibilités sont données, nous, nous ne faisons que mettre en place ce qui a été prévu dans les fiches techniques que nous avons signées avec le Gouvernement, avec le Préfet le 14 novembre 2018 et avec les différents partenaires pour pouvoir aider les commerçants ; voilà ce que je peux dire.

Nous allons avoir un groupe de travail, nous allons lancer avec... Roissy Pays de France va nous faire la promotion, va nous faire la publicité et va nous envoyer aussi, au niveau local, des candidats. Nous étudierons les candidatures ; je le redis nous avons la chance sur ce local d'avoir du matériel neuf qui fonctionne, donc il est opérationnel immédiatement. Alors certes nous n'avons pas vocation à attendre des années pour pouvoir y mettre quelqu'un, on y mettra quelqu'un dès que le projet sera fait et dès que les porteurs de projet seront là. »

Monsieur le Maire :

« Alors je vais répondre aux autres questions qui ont été posées mais merci Monsieur Touil pour ces précisions sur la nature de l'opération Coup de Pouce. Nous connaissons la fragilité du commerce de centre-ville, donc c'est un dispositif qui a comme objectif de faciliter l'installation de commerçants en leur apportant un appui, un accompagnement, et évidemment de faire en sorte ensuite qu'ils puissent voler de leurs propres ailes et donc ainsi être propriétaires de leur fonds de commerce.

Je crois qu'il y a ici beaucoup de gens qui sur le commerce nous ont fait à un certain moment miroiter de belles propositions qui n'ont pas vu le jour, et pas forcément avec des gens qui n'avaient pas les moyens de leur entreprise. Mais le commerce n'est pas une chose facile et la situation du petit commerce centre-ville s'est partout dégradée ; c'est la raison pour laquelle ce programme Action Cœur de Ville a été conçu, à condition évidemment qu'il y ait une véritable aide qui soit apportée aux villes qui s'engagent. La Ville de Gonesse n'a pas attendu le programme Action Cœur de Ville pour s'engager, les commerces qui ont été réalisés, et il n'y avait pas de commerces à cet endroit-là, juste en face de l'Hôtel de Ville, c'est l'initiative de la Ville évidemment qui est propriétaire des murs et donc qui, parce qu'elle consent un loyer qui est en-dessous du prix du marché, a pu finalement attirer des commercants. Deux étaient déjà dans le centre-ville et se sont relocalisés à cet endroit, et deux autres, la cordonnerie et la fleuriste, sont des créations puisque nous n'avions plus de fleuriste, nous n'avions plus de cordonnerie dans le centre-ville. Donc il faut parfois porter à bout de bras les choses et porter à bout de bras les choses ça commence d'abord par investir dans des murs ou réaménager les murs c'est aussi l'opération que nous faisons juste en face de l'Hôtel de Ville rue de Paris en ce moment à deux endroits : opérations qui s'achèveront d'ici la fin de l'année et donc qui contribueront elles aussi à animer, réanimer le commerce de centre-ville.

Je dis cela parce que avant de répondre précisément aux questions posées, parce qu'il faut rappeler le sens des choses et nous savons très bien que si on veut avoir une réanimation qui sera évidemment somme toute, en tout cas pour l'instant, mesurée, limitée, du commerce de centre-ville, il faut consentir ces efforts car la spirale de la dégradation urbaine avec donc les commerces qui disparaissent, on la connaît, on l'a connue. Il s'agit maintenant de tirer vers le haut et pas l'inverse. Et pour tirer vers le haut il faut aussi avoir la volonté de sélectionner les commerces et donc les commerçants : sélectionner dans le sens positif du terme évidemment. Alors on sait très bien que dans certains cas il y a des gens qui se présentent et comment les choses se négocient quand il s'agit de créer des activités qui ne sont pas celles que l'on souhaiterait, qui pourraient amener au contraire des effets négatifs et qui en plus sont des activités parfois qui servent à blanchir de l'argent pas très propre, exemple concret fort heureusement ça n'existe plus : la pizzeria qui se trouvait dans la rue Général Leclerc. Il faut qu'on m'explique comment une pizzeria peut fonctionner et faire du chiffre d'affaires sans quasiment vendre de pizzas! Il faut m'expliquer et je considère qu'aujourd'hui il faut être ferme sur cette question ; très ferme. Et il y a aussi de l'argent, des dessous de table qui circulent donc il faut de la transparence et à cet endroit dont on parle, précisément et en accord avec Madame Berbak parce qu'elle avait des propositions, mais si vous voulez un bar à chicha, levez la main mes chers collègues. Alors je n'ai rien contre ceux qui fument la chicha ce n'est pas le sujet mais comme

on en a un pas très loin, est-il utile d'en avoir un deuxième dans la rue de Paris, alors que nous sommes déterminés à tirer les choses vers le haut.

Donc ceux qui sont d'accord avec ça qu'ils le disent! Je ne vois personne, très bien nous sommes donc tous d'accord sur ce point. Alors à partir de là, le propriétaire c'est le bailleur départemental VOH – Val d'Oise Habitat – qui évidemment a été informé par nous, de cette cession. Il a consenti au profit de la commune un renouvellement du bail commercial qui comporte une rédaction compatible avec la création d'une boutique Coup de Pouce comme l'a expliqué Monsieur Touil.

Le montant du loyer, car nous allons porter pendant quelques temps mais pas évidemment pour l'éternité cela s'entend, mais pour répondre à la question de Monsieur Tibi le montant du loyer s'élève mensuellement à 1 303,29 euros. Evidement nous espérons que cette opération Coup de Pouce qui s'appuie également sur la Communauté d'Agglomération qui a engagé ce dispositif et qui l'accompagne, sera un succès et contribuera ainsi à la revitalisation du commerce du centre-ville. Je précise que très vite puisque l'activité de Madame Berbak va cesser immédiatement, nous mettrons en place une vitrophanie qui va tout de suite lancer le dispositif; la vitrophanie sera en place extrêmement rapidement.

Alors d'autres interventions ? Il y a Madame Moustachir, Monsieur Jaurrey... je vais quand même donner la parole aux élus de la majorité et je vous redonnerai la parole ensuite. »

Madame MOUSTACHIR:

« Merci. Je voulais juste rappeler que la Communauté d'agglomération a justement aidé quelques villes dans ce sens-là et a aidé quelques porteurs de projets dans ce sens notamment pour le traiteur, parce que j'estime que même notre Ville, le centre-ville, a besoin d'avoir des traiteurs de qualité. Donc l'agglomération a aidé un porteur de projet qui s'appelle Baluchon, à s'installer et parce qu'il y avait un manque de locaux commerciaux justement, à s'installer dans une salle de sport qui s'appelle le Five à Sarcelles pour vendre des plats tout prêts pour les agents intercommunaux et les agents communaux et aussi pour le personnel des entreprises de cette zone industrielle. Le Five malheureusement a brulé et donc ce porteur de projet, le traiteur Baluchon cherche toujours des locaux. Donc l'agglomération travaille aussi dans ce sens-là pour voir s'il a besoin de s'installer, il payait déià rien qu'un petit emplacement au Five plus de 850 euros. Donc l'agglomération aussi a aidé un autre porteur de projet à s'installer dans l'ancienne cuisine d'Elior à Goussainville pour préparer des plats et le porteur de projet a trouvé un stand dans la gare de Garges-Sarcelles pour vendre ses plats. C'est pour dire qu'il y a de la demande, donc je réponds à ceux qui s'inquiètent en disant comment vous allez faire ? Il y a de la demande et je pense que notre centre-ville a besoin aussi d'un traiteur de qualité pour nos agents communaux, pour le personnel qui travaille dans le centre-ville et nous ferons tout au niveau de l'agglomération pour que les choses se passent rapidement. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Jaurrey. »

Monsieur JAURREY:

« Je pense que nous parlons en ce moment même d'un sujet essentiel parce que le commerce fait partie en réalité d'un des enjeux pour revitaliser les centres villes et nous voyons bien qu'ici comme ailleurs dans les villes qui nous entourent il y a quand même quelques difficultés à avoir un centre-ville avec des commerces qui travaillent, qui fournissent des services aux habitants dans un cadre agréable, dans un environnement quand même qui permette de donner une image positive de nos villes. Cet enjeu c'est un défi que nous avons lancé, que Jean-Pierre Blazy et l'équipe municipale ont lancé depuis plusieurs années, c'est-à-dire faire en sorte qu'on fasse un centre-ville à Gonesse avec des commerces de qualité dans un environnement de qualité. Quand on voit aujourd'hui la réalisation effectuée place du Général de Gaulle à deux pas d'ici, on s'aperçoit malgré tout que c'est une formidable réussite et il faut continuer. Et quand nous faisons ces opérations bien sûr ça a des coûts mais il faut regarder le résultat qu'on obtient et je pense que chacun doit s'accorder à dire que malgré les coûts, le Maire l'a expliqué à l'instant, il est évident que pour permettre que des commerces vivent dans ce centre-ville on fait des loyers qui ne sont pas au coût du marché, pour permettre tout simplement qu'il y ait des commerces de qualité et nous voyons bien ce qui se passe.

C'est idem pour ce que nous menons en matière de rénovation urbaine, quand nous démolissons rue Gabriel Péri le marchand de sommeil, ça coûte! Et il est évident que ça coûte mais nous que faisons-nous en réalité? Nous préservons le cadre de vie de l'ensemble des habitants qui habitent dans ce territoire. Et c'est pourquoi je le dis, il faut véritablement mesurer l'enjeu; l'action que mène la municipalité elle a ses succès et il y a aussi des difficultés, on ne réussit pas tout c'est vrai, et on a des difficultés tout simplement parce qu'il faut acheter des commerces, il faut acheter des fonds de commerce, il faut trouver les commerces, ce n'est pas toujours évident! Mais je pense que la direction qui est menée aujourd'hui depuis pas mal de temps par la municipalité est la bonne direction et nous avons en plus, sur ce sujet-là, quand on voit la réussite de la place du Général de Gaulle et les commerces, la revitalisation de ce centre-ville, et bien nous voyons malgré tout, non seulement les commerçants mais les habitants sont heureux parce que c'est la valorisation du patrimoine

Gonessien; c'est-à-dire de tous les Gonessiens. Et je pense qu'il faut sortir des polémiques inutiles pour voir véritablement le seul enjeu qui compte, pourquoi nous sommes là aujourd'hui? Nous sommes là parce qu'il faut être au service d'une Ville, il faut être au service des habitants, il faut se battre, c'est un combat de tous les instants, voilà ce que nous faisons! »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors je redonnerai la parole à Monsieur Touil sans doute à la fin de la discussion mais Monsieur Tibi vous avez demandé la parole. »

Monsieur TIBI:

« Oui j'ai demandé la parole parce que je vous ai longuement écouté Monsieur le Maire et Monsieur Jaurrey aussi qui vient de terminer, mais vous savez, le petit commerce et tout, si vous prenez notre projet de 2014 c'est ni plus ni moins ce que vous essayez de faire. Nous ne sommes pas opposés, au contraire loin de là, à faire la relance du commerce local, loin de là ; moi ce n'est pas un problème polémique, c'est que quand vous remettez un rapport pour pouvoir l'étudier faut-il encore qu'on ait toutes les billes. Là vous avez donné, Monsieur le Maire, le loyer 1 303 euros, peu importe si c'est 3 mois, 4 mois, je comprends, on comprend aisément. Par contre l'estimation, pour pouvoir vraiment étudier le prix de 121 000 vous n'en avez pas fait cas, je suis assez surpris. Je vais revenir également sur les propos que vous avez tenus Monsieur le Maire concernant la pizzéria rue Général Leclerc, et je suis d'accord avec vous, sauf que je pense que qui a donné l'autorisation d'ouverture de cette pizzeria, ce n'est pas Agir pour Gonesse. »

Monsieur le Maire :

« Non mais ce n'est pas le Maire non plus, c'est le propriétaire, »

Monsieur TIBI:

« Attendez, deuxièmement Monsieur le Maire, je rappellerai quand même qu'on a eu, puisqu'on avait notre permanence lors des élections municipales en 2014, il y avait une petite crêperie qui était à côté qui n'a jamais été ouverte pendant au moins les deux années durant lesquelles on y était, et vous avez jugé utile de racheter le fonds pour 120 000 euros, on avait déjà pas les bilans on avait rien, on avait réclamé. Aujourd'hui vous nous faites la même punition, on n'est pas contre la vente, on n'est pas contre du tout, au contraire nous ce qu'on souhaite c'est la relance du commerce local depuis très très longtemps. Vous vous réveillez c'est très bien, nous en prenons acte, il n'y a pas de soucis. Je reviendrai quand même un petit peu sur les commerces qu'on a ouverts, les 4 commerces. Je rappellerai quand même Monsieur le Maire que lorsque vous avez lancé la commercialisation, c'était sans les devantures, sans rien du tout, vous ne trouviez personne et nous l'opposition on vous avait suggéré de donner les commerces clés en main, ce dont vous avez tenu compte, nos remarques ont été prises en compte et on en est très satisfaits.

Ceci dit ces 4 commerces là, je ne pense pas qu'il faut se réjouir trop tôt parce que c'est quand même difficile même pour eux, d'accord! Et je crois Monsieur le Maire et on en a déjà parlé, que pour pouvoir relancer le commerce local il est urgent de ramener l'état civil dans le centre-ville et non à la Grande Vallée. L'état civil ramène de la fréquentation, ce qui permet aux commerçants d'avoir des clients potentiels; vous avez supprimé ça, vous avez supprimé également les bus puisqu'il n'en reste plus qu'un qui est également source de venue de futurs clients, ils sont partis, et je crois que pour pouvoir faire une relance du commerce local faut-il encore en donner les moyens aux commercants. Alors les aider, il n'y a aucun problème et je pense qu'on ne va pas s'opposer du tout à apporter l'aide aux commerçants, au contraire surtout quand on a rien, et donc pour pouvoir trouver des commerçants c'est vrai qu'il faut faire un attrait, leur donner effectivement des franchises pour pouvoir leur permettre de respirer et ça ce n'est pas... Vous avez fait une remarque Monsieur le Maire concernant, je ne sais pas à qui c'était destiné, la méconnaissance pour les petits commerces. Je ne pense pas que ce soit pour moi parce que des petits commerces j'en ai pas mal et donc on sait ce que c'est le petit commerce, d'accord ! Donc ce que j'aimerais bien, pour pouvoir faire accepter une présentation d'un projet comme celui-là, c'est qu'on ait au moins l'estimation qui vous a été remise, s'il y en a une ? Parce que là je suis en train de m'interroger, parce que vous n'en avez pas fait cas et ce n'est pas dans vos habitudes Monsieur le Maire, surtout quand vous avez les papiers en main. Là à l'évidence c'est un montant qui a été évalué, si nous n'avons pas d'estimation, je ne sais pas par quoi puisque même les bilans du commerce on ne les connaît pas. Donc nous ne sommes pas opposés au contraire, on sait qu'on va encore perdre 1 300 euros pendant une certaine période je rappellerai et je l'ai dit tout à l'heure que le restaurant La Cuisine ça fait 7 ans que nous payons 1 600 euros par mois. Vous faites le calcul et bientôt vous allez vouloir acheter le fonds 130 000 euros, donc faites le total. Tout cela pour réaliser un appartement qui va nous coûter la bagatelle en tout de 500 ou 600 000 euros qu'on ne pourra jamais revendre, voilà! Donc je pense qu'il faut faire attention aux dépenses inconsidérées parce qu'on aura l'occasion par la suite de parler de pas mal de dossiers où très sincèrement c'est vraiment jeter l'argent par les fenêtres. Merci! »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Oui je sais bien qu'à moins d'un an des élections municipales c'est pour les uns on jette... »

Monsieur TIBI:

« Non Monsieur le Maire depuis 2014 je vous fais cas, depuis 2008 je vous en parle, »

Monsieur le Maire :

« Je vous accorde la constance... »

Monsieur TIBI:

« Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« ... De ces propos négatifs depuis de longues années. »

Monsieur TIBI:

« Pas négatifs, propos réalistes. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas le cas d'autres effectivement qui sont, en la matière, plus récents dans ce genre de discours. Sur la question du rapport d'expertise, il n'y a aucun problème, moi je suis transparent donc il est à votre disposition... non mais attendez, je vous réponds on ne va pas relancer la machine, il est à votre disposition.»

Monsieur TIBI:

« Je vous remercie mais il aurait été plus simple et plus sage d'avoir toutes les billes sur un rapport, le prix du loyer et l'expertise avec et je pense qu'on n'aurait pas eu ce débat depuis trois quart d'heures et on aurait résolu ça en 5 minutes. »

Monsieur le Maire :

« Mais tout cela en commission aurait pu être discuté. »

Monsieur TIBI:

« Alors là je vais vous dire quelque chose : si je ne vais plus en commission c'est parce qu'on m'a fait état, Monsieur Jaurrey en premier, à l'époque on m'avait dit : les questions vous les poserez au Conseil municipal, depuis ce jour-là je n'y vais plus. »

Monsieur le Maire :

« Et bien ceux qui vous ont dit ça ont eu tort. Bien Monsieur Dos Santos. »

Monsieur DOS SANTOS:

« Alors notre groupe va voter pour cette délibération, cependant nous sommes étonnés de voir un local au 3 rue du Général Leclerc fermé depuis de nombreuses années qui pourrait parfaitement entrer dans ce dispositif de ce même profil sans que nous ayons à acheter un fonds de commerce et qu'il soit toujours vide, et qui serve surtout de support de communication, de propagande de la Ville. »

Monsieur le Maire :

« Propagande de la Ville, Monsieur Dos Santos comme vous y allez ! Mais sur l'endroit précis le 3 rue Général Leclerc sachez qu'au mois de septembre il va y avoir quelque chose mais là c'est un accord entre le propriétaire qui est VOH toujours et donc le preneur, il y a un preneur et ils sont en train de conclure et nous n'allons quand même pas contrarier un preneur intéressant... »

Monsieur DOS SANTOS:

« On a juste attendu de nombreuses années pour pouvoir mettre en place quelque chose sachant que nous aurions pu lancer ce type de projet bien avant. »

Monsieur le Maire :

« Mais Monsieur Dos Santos, tout à l'heure Monsieur Tibi se disait ce n'est pas pour moi que vous faites des remarques sur le commerce, non ce n'était pas pour vous Monsieur Tibi mais c'était pour celui qui vient de s'exprimer car Monsieur Dos Santos rappelez-vous toutes les propositions que vous avez faites avec une certaine personne, qui devaient voir le jour sur ce qu'on a fait : l'opération de renouvellement urbain, avec les commerces et notamment l'endroit où aujourd'hui malheureusement, enfin malheureusement c'est bien car on a un cabinet dentaire, mais sur ces 200 mètres carré c'était fait pour un commerce et vous-même vous êtes venu avec un porteur de projet que j'ai reçu avec

vous, que j'ai écouté et puis qui est reparti. Donc cela vous montre, ce n'est pas un reproche, c'est simplement que ça montre que c'est difficile, que les choses sont difficiles en matière de commerce mais qu'aujourd'hui il ne faut pas venir faire le discours négatif que vous faites simplement à des fins électoralistes. Il faut simplement se rappeler quand vous étiez dans la majorité et qu'à ce moment-là vous aviez un rôle positif mais ça n'a pas pu aboutir. Je ne le reproche pas mais je le rappelle, parce que tout le monde peut avoir des bonnes idées ; elles sont bonnes, mais après il y a la question de la faisabilité surtout en matière économique, d'un porteur de projet.

Donc je veux dire qu'un peu de modestie, d'humilité et un peu surtout de responsabilité, car quand on prétend un jour remplacer les autres, ce n'est pas simplement dans le dénigrement qu'on peut y arriver et qu'on peut convaincre les électeurs, c'est dans le projet et dans la proposition. Mais j'entends que vous allez voter cette proposition et donc je m'en félicite.

Monsieur Sabouret et après je donne la parole à Monsieur Touil pour terminer. »

Monsieur SABOURET:

« Oui alors je trouve quand même que c'est assez désagréable... »

Monsieur le Maire :

« Qui a été désagréable ? »

Monsieur SABOURET:

« ...Pour ne pas dire désobligeant et pour ne pas dire curieux d'ailleurs par rapport à la conception de la démocratie; c'est-à-dire que quand il y a des remarques de l'opposition ce sont des remarques électoralistes et puis vous, quand vous faites des remarques c'est forcément censé et pas du tout électoraliste. Il n'y a aucuns travaux qui sont faits à des fins électoralistes, il n'y a aucune politique publique municipale qui est lancée à des fins électoralistes, on a vraiment l'impression que la vertu est de votre côté et que le vice est du nôtre.

Ecoutez nous proposons un certain nombre de choses et en l'occurrence... je vous remercie de me laisser terminer pour dire que nous estimons que les discussions que nous avons ici sont des discussions qui visent d'abord à nous informer des dossiers municipaux, d'ailleurs j'ai appris des choses lors de ce débat qui n'étaient pas dans le rapport de présentation qui nous a été remis ; on vote favorablement, ce que l'on suggère c'est peut-être de ne pas limiter la stratégie qui a été mise en œuvre de portage commercial, parce qu'en réalité c'est ça, c'est que la Ville fait du portage commercial, d'essayer d'étendre lorsque c'est possible le portage commercial. Vous nous répondez qu'il y a un projet en cours sur la rue du Général Leclerc, on s'en réjouit! Simplement nous le découvrons à l'occasion de ce Conseil municipal et on attendra de voir sur le fond sur le dossier de rachat de commerce ; nous sommes favorables à l'amélioration du commerce local donc on le votera, simplement nous serons vigilants sur la mise en œuvre parce que moi ça fait des années que j'entends qu'il y a des actions de grande envergure qui sont menées sur le commerce local ; l'opération de la place du Général de Gaulle c'est une réussite, je pense qu'on peut le dire ; c'est une réussite sur le plan de l'implantation des commerces. Mais je rejoins ce qu'a dit Monsieur Tibi sur le plan de la fréquentation commerciale du centre-ville... mais laissez-moi terminer... »

Monsieur JAURREY:

« Vous avez changé d'avis. »

Monsieur le Maire :

« Allez-y, allez-y, Monsieur Jaurrey s'il vous plait! »

Monsieur SABOURET:

« Non bien sûr que non! J'avais voté favorablement à l'achat des commerces, non mais Monsieur Jaurrey raconte des fois des choses qui ne sont pas la réalité, donc même souvent! »

Monsieur le Maire :

« Allez-y, allez jusqu'au bout mais attention, attention... »

Monsieur SABOURET:

« En l'occurrence il me fait parfois... il m'attribue des positions de vote qui ne sont pas les miennes et quand je les vérifie, parce qu'on peut toujours faire des erreurs, je me rends compte que je suis dans le vrai et que lui a raconté des sornettes, donc cela me gêne si vous voulez et c'est arrivé à plusieurs reprises ces derniers mois! »

Monsieur le Maire :

« Oui, on ne voudrait pas rappeler des mauvais souvenirs quand même, faites attention, maitrisezvous ! »

Monsieur SABOURET:

« Je souhaite juste que les informations soient exactes sur le plan technique, matériel et en l'occurrence sur les commerces c'est une politique que nous avons soutenue. Simplement je rejoins ce que Monsieur Tibi indiquait sur le fait que les commerces ne marchent que quand il y a une clientèle relativement large, et c'est vrai, il faut le reconnaître, que le transfert de l'essentiel de l'activité administrative de la mairie sur le centre administratif, le PPES, a retiré un certain nombre de clients potentiels aux commerçants du centre-ville. Et j'ajoute une chose, c'est que pour le coup ce retrait a permis d'alléger la pression sur le stationnement mais qu'une des raisons aussi des difficultés du commerce c'est que la question du stationnement n'est pas totalement réglée. Essayez de vous garer à certaines heures dans le centre-ville et bien c'est compliqué! Vous allez tourner à de nombreuses reprises. Alors si vous avez la présence d'esprit d'aller sur le parking de Coulanges, là éventuellement vous pourrez trouver une place mais sinon c'est extrêmement compliqué! Donc la revitalisation du commerce passe par toute une série d'actions, peut-être pas que le rachat des fonds de commerce; c'est un premier acte mais ne faites s'il vous plait pas d'autosatisfaction parce qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire. »

Monsieur le Maire :

« Alors Monsieur Touil va reprendre la parole s'il le souhaite mais j'ai encore une demande de parole, la dernière, c'est mon voisin Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO:

« Merci Monsieur le Maire. Alors moi ce débat me fait sourire parce qu'il y en a certains qui sont dans l'opposition qui nous disent on se réveille, mais qui reconnaissent qu'on a fait du travail pour les commerces, mais qui prétendent que c'est grâce à eux alors qu'ils sont dans l'opposition et qu'ils n'ont rien fait. D'autres qui étaient avant dans la majorité, qui n'ont rien fait et qui viennent nous donner des leçons ; donc ça me fait sourire... »

Monsieur TIBI:

« Alors Monsieur Cauro vous êtes grave, je vais vous esquinter tout à l'heure vous allez voir. »

Monsieur CAURO:

« Laissez-moi parler Monsieur Tibi, je ne vous ai pas interrompu Monsieur Tibi alors laissez-moi parler s'il vous plait! En ce qui concerne l'état-civil je crois qu'il ne faut pas se focaliser sur l'état-civil, ce qui fait venir au centre-ville c'est aussi la qualité des commerces et c'est bien là finalement qu'on touche du doigt l'enjeu fondamental dont parlait Monsieur Jaurrey, c'est la qualité des commerces. Vous savez hier matin si vous étiez venu en centre-ville vous auriez vu que le fleuriste était plein de monde, ils étaient 7 ou 8 à servir parce qu'il y a une qualité, il y a un service rendu à la population et les gens se déplacent pour venir chez le fleuriste. Ensuite, si vous avez lu le Gonessien vous avez vu qu'on met en place à partir du 1er juin un transport à la demande et bien ce transport à la demande va permettre aussi à de gens de venir en centre-ville. Il y a eu des changements dans les trajets de bus parce que vous savez que ca crée aussi des problèmes pour les gens qui habitent. Quand on construit des logements ca veut dire qu'on fait venir de la population aussi, donc il y a les projets en centre-ville ca veut dire que la zone de chalandise va augmenter pour les commerces. Et puis, alors vous avez dit tous que vous alliez voter cette délibération, je dirais tant mieux parce qu'il faut être aussi cohérent dans ses votes, Monsieur Touil a parlé de la convention Action Cœur de Ville, on l'a tous votée cette convention et que dit-elle? Elle fait le constat qu'il y a une disparition progressive de l'offre de commerces qualitative et attractive, et elle dit dans les objectifs que pour redynamiser le centre-ville il faut une politique d'acquisition de la Commune afin de posséder les locaux commerciaux et de proposer des loyers commerciaux modérés aux porteurs de projet. Et on sait bien, et c'est aussi ça qui fait la réussite de la place du général de Gaulle, ce sont les loyers modérés que l'on offre aux commerçants et souvent les commerçants ne tiennent pas, notamment dans les centres commerciaux parce que les loyers sont trop élevés.

Donc voilà il y a une politique qui est menée, ce ne sont pas des dépenses inconsidérées comme j'ai pu l'entendre, on ne jette pas l'argent par les fenêtres, non! C'est une politique de long cours, qui vise à favoriser le commerce en centre-ville mais c'est difficile; on voit dans les villes voisines comment le commerce a pu se dégrader, comment des quartiers sont devenus, même à Paris il y a des quartiers où aujourd'hui ils se mettent à préempter parce qu'ils voient que le commerce n'est plus du tout qualitatif. Donc je crois que nous, nous avons réussi à préserver un cœur de ville attractif et qu'il faut continuer dans cette politique. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Touil vous avez la conclusion. »

Monsieur TOUIL:

« Oui pour conclure, Christian vient de le dire... »

Monsieur TIBI:

« Moi je demanderai la parole s'ils vous plait. »

Monsieur TOUIL:

« ... Christian vient de le dire mais dans ce débat on a oublié le principal : Action Cœur de Ville, la convention qui a été signée, les 45 fiches action qui ont été validées et dans ces fiches action il y a l'achat de commerces pour pouvoir pérenniser et aider des commerçants. Vous dites que les commerçants, on leur fait des prix intéressants mais c'est vrai il faut de la clientèle, il faut qu'ils puissent travailler ; aujourd'hui il y a un problème de pouvoir d'achat, tout le monde ne peut pas aller dans le petit commerce ; on s'est rencontré chez le cordonnier, on discute, c'est difficile pour tous, je vais les voir les commerçants et je sais que pour certains c'est difficile. Après, le stationnement, on sait très bien que dans le quartier il y a les immeubles et il y a des stationnements des gens qui restent avec leur véhicule assez souvent et qui ont deux ou trois véhicules par habitation, par appartement, donc tout ça c'est des problématiques. On va sortir, toujours dans le cadre Action Cœur de Ville, la signalétique commerces qui va se faire pour essayer de développer encore le commerce ; alors moi je pense que cette action Coup de Pouce qui est une action que nous avons tous votée et qu'effectivement ça fait partie de Cœur de Ville. J'espère que derrière cela il y aura d'autres actions et des financements. »

Monsieur TIBI:

« Monsieur le Maire si vous le permettez ? J'en ai pour 30 secondes. »

Monsieur le Maire :

« Alors d'accord. »

Monsieur TIBI:

« Monsieur Touil, bien évidemment on n'a jamais dit le contraire, on est là pour aider les commerçants, on est là pour ça, surtout quand on n'a rien, sauf que lorsqu'on soumet un dossier, qu'il soit complet! Ce qu'on reproche nous c'est que le dossier n'est pas complet. On nous demande de valider 121 000 euros sans nous donner de billes, en gros c'est ça! Vous voulez un chèque en blanc, vous êtes dans la majorité vous avez le droit de faire ce que vous voulez, dépenser l'argent sans nous donner les justificatifs. Monsieur Cauro, votre arrogance je peux vous dire que dans quelques temps je vais vous remettre d'équerre mais devant tout le monde, ok! Donc là avec moi ça ne passe pas, vouloir faire avaler des couleuvres avec qui vous voulez il n'y a aucun problème, mais il arrive un moment c'est l'argent du contribuable, le nôtre ok! Déjà avec l'hôtel vous allez nous faire avaler une pilule, on achète un truc 1 million 6, vous le revendez 960 000, d'accord! Donc là ne vous vantez pas ok! »

Monsieur le Maire :

« Bon Monsieur Tibi gardez des arguments pour la campagne électorale. »

Monsieur TIBI:

« Sur le reste, sur les commerçants, Monsieur Cauro je vous rappellerai quand même que concernant le commerce local vous pouvez reprendre nos projets 2014, on ne se vante pas, on a dit ce qu'on voulait faire, vous nous avez attaqués on vous répond. Deuxièmement, vous êtes en train de dépenser de l'argent parce que là en fin de compte vous nous parlez d'un transport à la demande, si on n'avait pas déplacé les bus on n'aurait pas eu besoin de dépenser de l'argent, n'est-ce pas Monsieur Cauro ? »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi vous avez dit 30 secondes, ça fait déjà 3 minutes, gardez des arguments pour la campagne électorale Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI:

« Le prochain que je vais garder je pense que Monsieur Cauro sera mal. »

Monsieur le Maire :

« Certainement, je le vois déjà blêmir. »

Au terme du débat, Monsieur le Maire propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 17 Pour Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse: 5 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

PRECISE les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire:

« Merci. Alors nous engageons le débat, Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI:

« Nous allons le voter mais il y a juste une petite interrogation. Vous avez parlé de numéro 1 sauf que moi j'ai numéro 1 et numéro 2 et c'est exactement les mêmes ? Donc soit le numéro 1 nous ne l'avons pas et je suppose que c'est le numéro 1 que nous n'avons pas ? »

Monsieur CAURO:

« Alors je vous réponds parce qu'il y a une petite erreur de numérotation, on vous a renvoyé vendredi le numéro 2, donc c'est bien le numéro 2. »

Monsieur TIBI:

« Ben le numéro c'était quoi alors ? »

Monsieur CAURO:

« Alors la modification numéro 1 a déjà eu lieu parce que nous sommes revenus au PLU de 2006, la modification simplifiée numéro 1 a eu lieu lors du Conseil municipale du 24 septembre 2015, on a changé un zonage d'un terrain. »

Monsieur TIBI:

« Ça remonte à loin alors, on pourrait l'avoir ? Parce que 2015. »

Monsieur CAURO:

« On pourra vous la renvoyer si vous voulez. Ensuite nous avons fait une modification non pas simplifiée mais modification du PLU, alors en effet c'est un peu complexe parce qu'on numérote les modifications simplifiées et les modifications. »

Monsieur TIBI:

« Non parce que comme je ne suis pas tellement intelligent, c'est pour ça que.. »

Monsieur CAURO:

« Non, je vous explique parce que moi-même j'ai trouvé que c'était un peu complexe, avec les services on a eu un débat parce qu'il y a la modification simplifiée n°1, là nous en sommes à la modification simplifiée n°2 et au mois de juin nous passerons une modification n°3 mais pas une modification simplifiée. »

Monsieur TIBI:

« Non mais comme vous avez parlé du numéro 1 en démarrant le rapport et que vous n'avez pas fait état du numéro 2... »

Monsieur CAURO:

« Alors si j'ai dit numéro 1 je me suis trompė, je suis désolé. »

Monsieur TIBI:

« Vous voyez comme quoi ça peut arriver à tout le monde de se tromper. »

Monsieur le Maire :

« Ca arrive à tout le monde même à Monsieur Cauro oui. »

Monsieur TIBI:

« Mais j'ai pris acte que vous me le communiquerez. »

Monsieur le Maire:

« Bien alors, oui Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET:

« On comprend bien que l'objet de ce rapport c'est de lancer une procédure de consultation qui va durer un mois et qu'en réalité la modification du PLU sera actée par une nouvelle délibération du Conseil municipal j'imagine à la rentrée. Donc en réalité il s'agit de lancer une opération et on fera le bilan des courses après que le public se soit exprimé. »

Monsieur TIBI:

« Ca gêne pas ce n'est pas le Triangle. »

Monsieur SABOURET:

« Alors malgré tout il y a deux-trois petites interrogations sur ce sujet mais qui ne sont pas secondaires ; la première c'est qu'on comprend que l'objectif c'est de construire, d'ouvrir des zones à construction, d'ailleurs certaines sur lesquelles on avait déjà eu le débat, et essentiellement d'ouvrir des zones à construction dans les dents creuses pour appliquer les souplesses qu'offre le CDT qu'on avait signé et qui permet d'assouplir un peu la contrainte du PEB et d'augmenter le nombre de logements disponibles sur Gonesse. Alors simplement la question c'est comment on le fait, moi je m'étonne qu'un certain nombre de dents creuses qui existent dans la commune, quand je dis des dents creuses c'est-à-dire que ce sont des espaces qui sont à l'intérieur du périmètre bâti de la commune en réalité, et qui ne sont pas urbanisés ; par exemple j'ai résidé pendant quelques années du côté du chemin de Fontenay, je crois que ce périmètre-là n'est pas inclus, or objectivement c'est une dent creuse.

Et puis alors deuxième interrogation, ça j'en avais fait part la dernière fois, il se trouve que je suis là pour le coup un riverain direct de cette opération, celle du 42 avenue Gabriel Péri. Moi j'attire encore une fois l'attention des membres du Conseil municipal sur les risques, les dangers qu'il y a à changer la physionomie de la commune lorsque dans les zones pavillonnaires on transforme des secteurs pavillonnaires en secteurs avec de l'habitat collectif, et en plus je m'interroge moi sur les critères qui permettent de dire : telle parcelle on va permettre une densification en créant de l'habitat collectif et puis la parcelle voisine ça ne sera pas le cas. C'est-à-dire qu'il y a aussi le risque d'un fonctionnement au cas par cas et un fonctionnement au cas par cas sans ligne directrice ça peut très vite dériver en fonctionnement à la tête du client ; et cela ne me semble pas être une approche correcte.

Et enfin troisième interrogation, la densification peut être souhaitable pour plein de raisons, en centreville ça peut être aussi pour tenir justement une masse critique de consommateurs pour faire vivre le commerce mais il faut que les moyens d'accompagnement soient là et un des moyens d'accompagnement c'est le stationnement et c'est aussi des circulations fluides. Donc moi je m'interroge notamment sur les opérations qui sont faites du côté du secteur gare parce qu'il y a une opération qui est sur le secteur gare Concorde on va dire qui est déjà un secteur totalement embouteillé, en tout cas à certaines heures difficilement circulable et à certaines heures aussi mais quasiment à toutes les heures, difficilement stationnable, en tout cas il y a très peu de places de stationnement disponibles sur ce secteur.

Donc moi je tiens à ce que la question du stationnement et la question de la fluidité des circulations soient totalement prises en compte dans cette révision, dans cette modification qui emporte densification parce qu'il ne faut pas se leurrer, les piétons et les cyclistes il y en a à Gonesse; je pense qu'il faudrait qu'il y en ait plus mais on n'est pas à Paris, on n'est pas en petit couronne proche, les gens aujourd'hui ont encore besoin de leur voiture pour un grand nombre d'entre eux pour circuler, pour leurs besoins que ce soit aller au travail ou faire les courses etc... Donc j'attire votre attention sur ce point qui est ma troisième remarque.

Nous on va s'abstenir sur ce dossier et on sera très attentifs à la manière dont la consultation sera menée et aux résultats de cette consultation sur cette modification simplifiée. »

Monsieur le Maire :

« Alors d'autres interventions sur la question avant les réponses ? Monsieur Cauro vous répondez d'abord. »

Monsieur CAURO:

« Monsieur Sabouret vous ne cessez à chaque rapport de nous dire que vous allez être très attentif, que vous avez des interrogations et en fait vous cherchez des motifs pour vous opposer à chaque fois. Alors quand vous parlez de la fluidité de la circulation et bien excusez-moi mais partout c'est embouteillé, qu'on aille à Saint-Denis, à Clichy, à Paris, à Villiers-le-Bel ou ailleurs, il y a des bouchons parce qu'il y a beaucoup de voitures, il y a beaucoup trop de voitures et on est dans une

civilisation où il y a beaucoup de voitures; donc si on ne veut pas qu'il y ait de voitures alors oui en effet, il ne faut pas construire et puis il faut aller à la campagne, il n'y aura peut-être pas de voitures... oui à la campagne il y a encore plus de voitures!

En ce qui concerne les dents creuses, il ne s'agit pas d'ouvrir des droits sur toutes les dents creuses de la commune. Que nous donne le Contrat de Développement Territorial ? Il nous donne des droits pour à peu près 1 300 logements sur 20 ans, donc c'est la commune qui détient ces droits et qui les ouvre en fonction de projets qui s'intègrent je dirais dans l'environnement, et qui s'intègrent aussi au niveau des voisins.

Alors quand vous dites qu'on transforme un quartier pavillonnaire, on change la physionomie de la commune, mais c'est n'importe quoi! La rue Gabriel Péri c'est la rue où il y a quasiment le plus d'immeubles dans la commune, on est à côté de la gare, ça fait partie aussi de la loi de dire qu'il faut densifier autour des gares, donc on est tout à fait conformes à la loi et on est tout à fait conformes à l'avenue Gabriel Péri. Ensuite je vous ai dit que ce sont deux petits immeubles qui vont totalement s'intégrer puisqu'ils ont deux étages, ce ne sont même pas des immeubles de 4 étages, donc ce ne sont pas des immeubles mais des petits immeubles. Donc il faut arrêter de faire peur aux gens, votre ressort c'est toujours la peur.

Ensuite sur le stationnement, chacune des constructions va avoir ses stationnements, le garage Volvo il y a des sous-sol qui vont permettre, puisque ce ne sera plus qu'une concession et il n'y aura plus la partie garage, donc il y a les stationnements en sous-sol, sur le petit immeuble de la rue Gabriel Péri il va y avoir du stationnement aussi. Et puis je vous rappelle que nous sommes en train de mettre la zone blanche autour de la gare du côté justement des rues Liberté, Egalité, Fraternité pour justement éviter les voitures tampons qui viennent se garer là toute la journée. »

Monsieur le Maire :

« Bien alors je pense que sur le stationnement... Effectivement la zone blanche qui est aussi d'ailleurs de l'autre côté puisque là on parle, on est plutôt côté Marronniers et la zone blanche est en place dans le quartier des Tulipes et il y a deux secteurs de zone bleue sur l'avenue Gabriel Péri, l'un près du pont de la Concorde, l'autre un peu plus en allant vers l'école Roger Salengro; donc le stationnement est réglementé. Il n'échappe à personne qu'en matière d'infraction de stationnement, quand on est par exemple à l'entrée du quartier des Marronniers au niveau de l'avenue des Myosotis il y a, et je l'ai encore vu hier, des gens qui stationnent n'importe comment, donc là évidemment on peut et on doit verbaliser; on peut le faire encore plus qu'on ne le fait sans doute mais ça fait partie des incivilités et donc des infractions au Code de la route donc il faut les sanctionner.

Mais chacun sait, on peut parler du stationnement, on peut parler d'autre chose, c'est d'abord aussi les comportements, c'est comme la vitesse au volant, et donc qu'on soit en zone pavillonnaire ou en habitat collectif, ces comportements existent et on peut faire beaucoup de discours mais la réponse ce n'est certainement pas en disant qu'en matière d'urbanisme finalement et bien... comme je crois le comprendre parce que j'ai le privilège de lire avant les autres les tribunes, et notamment celle du Souffle pour Gonesse qui s'essouffle à nous dire : le Maire souhaite-t-il progressivement raser les pavillons pour bétonner ! Voilà. Mais cela ne vous empêchera pas de voter quand même, je ne vois pas où est la cohérence d'ailleurs parce que voter cette modification simplifiée n°2 du PLU et puis après écrire dans la tribune autre chose, et on voit bien à quelle fin, il m'apparait là qu'il y a une contradiction... Il faudrait voter contre, ce serait ça la cohérence !

Et puis l'accusation que vous venez de faire : à la tête du client, ca veut dire quoi concrètement ? On ne fait pas de l'urbanisme à la tête du client, on fait de l'urbanisme parce qu'il y a soit des réalités de marchands de sommeil, on en a déià parlé, soit une vente, et ceux qui n'ont pas encore vendu comme par exemple celui que vous citez au niveau du Tas de Chaume, c'est à-dire en allant... Chemin de Fontenay, la rue du Commandant Fourneau, vous avez les propriétés de Monsieur Griset et de Monsieur Proix, ils n'ont pas encore vendu, voulez-vous qu'on se précipite... c'est clair que nous souhaitons que ça bouge sur le plan du fonctionnement urbain, de la composition urbaine car effectivement c'est quelque chose qui ne devrait plus exister. Ça a besoin encore d'arriver à maturité, on y travaille mais ce n'est pas prêt et donc jusqu'à preuve du contraire, sauf si nous engageons une Déclaration d'Utilité Publique, donc on déclenche l'expropriation, mais l'expropriation c'est pour faire de l'habitat notamment du logement social. Si vous voulez qu'on fasse du logement social là, dites-le, et à ce moment-là ce sera du bétonnage, ce n'est pas donc le projet que nous défendons. Et nous discutons patiemment, il y a des porteurs de projet qui sont prêts à s'intéresser à ce secteur-là mais il faut convaincre les propriétaires et nous y travaillons patiemment. Voilà, et ce n'est pas à la tête du client, c'est simplement parce que les réalités sont différentes d'un endroit à un autre. Oui allez y Monsieur Sabouret pour votre défense.»

Monsieur SABOURET:

« Non mais vous avez du... Alors je vous rappelle que le nom de notre groupe c'est Un nouveau Souffle pour Gonesse, parce que vous avez du mal à le dire depuis... vous avez écorché deux fois ou trois fois l'acronyme, enfin pas l'acronyme mais le nom complet pardon, de notre groupe, donc je vous rappelle c'est Un nouveau Souffle pour Gonesse. Et notre groupe, d'ailleurs vous avez aussi mal

entendu, parce que notre groupe ne vote pas favorablement la révision puisqu'on a dit qu'on allait s'abstenir sur ce dossier, c'est ce que j'ai dit dans mon intervention, mais on peut être inattentif ça arrive à tout le monde.

Troisième point, quand vous dites que ce n'est pas à la tête du client, alors à ce moment-là je voudrais savoir si n'importe quel propriétaire de pavillon sur le début de l'avenue Gabriel Péri et jusqu'à l'angle de l'avenue des Aubépines peut venir en mairie et dire je souhaite faire des appartements ; à l'endroit où je suis, est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez ? Parce qu'il y a encore quelques pavillons là, il y a quelques grosses bâtisses qui sont déjà divisées en appartements, vous avez de ce point de vue-là le bâtiment qui est juste derrière c'est le cas par exemple, moi je suis juste derrière un bâtiment qui est dans cette situation-là. Mais est-ce que c'est un engagement que vous prenez aujourd'hui devant le Conseil municipal parce que si ce n'est pas le cas ça veut dire que c'est du cas par cas et donc si c'est du cas par cas, sur quels critères va-t-on juger ? Moi j'aimerais savoir parce que demain vous allez peut-être refuser des projets à des gens qui ne comprendront pas parce que le voisin lui, on lui aura accordé son projet. Donc voilà un peu les précisions que nous voudrions avoir ; c'est une question légitime.»

Monsieur le Maire :

« Bien Monsieur Cauro et puis après nous votons. »

Monsieur CAURO:

« Monsieur Sabouret il ne s'agit pas de voisins, ce n'est pas chacun qui va venir nous voir en disant moi je transforme ma maison en immeuble. Non ce n'est pas ça! Justement le Contrat de Développement Territorial que dit-il? Il offre cette possibilité à la commune, justement pour des opérations de renouvellement urbain; et il ne s'agit pas de démolir tous les pavillons et de construire des immeubles. Ce que vous dites c'est aberrant, il ne s'agit pas que n'importe qui vienne et dise moi je divise ma maison. On vous a dit qu'il y avait un intérêt aussi à des projets et qu'on ouvrait les droits à construire quand il y avait un intérêt, quand ça s'insérait dans le cadre environnemental du site. Vous avez parlé de la dent creuse au niveau du Tas de Chaume, Monsieur le Maire vient de vous dire que oui, nous souhaitons qu'il y ait un projet; aujourd'hui il n'y a pas de projet donc on ne va pas ouvrir les droits; c'est tout simple. »

Au terme de la discussion, Monsieur le Maire propose de délibérer.

Groupe Socialiste et apparentés : 17 Pour Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse: 3 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 5 Abstentions

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro et Madame Caumont pourra aussi intervenir parce que la question suivante est liée également à un projet important évidemment, dont pourra parler Madame Caumont. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT puis de Monsieur CAURO

Entre les deux présentations :

Monsieur le Maire :

« On peut saluer vous avez raison le travail qui est fait depuis deux ans par Frédéric Granger. »

Madame CAUMONT:

« Et je remercie les Gonessiens du centre-ville qui sont activement partie prenante de ces travaux. »

Monsieur le Maire :

« Et qui permet ainsi de préparer le projet qui vient là comme on le présente et que Monsieur Cauro en termes d'urbanisme, va nous présenter. »

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées AK 225 et AK 226, situées au 23 rue Général Leclerc, appartenant aux consorts MAGET-BODIN.

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette présentation à deux voix puisque ce projet d'acquisition, évidemment derrière il y a un projet de centre socioculturel mais aussi de logements qui ont leur adresse rue du Général Leclerc. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Tibi. »

Monsieur TIBI:

« Nous allons le voter tout en nous interrogeant quand même. »

Monsieur le Maire :

« Vous avez raison. »

Monsieur TIBI:

« Mais là ça s'adresse plutôt au financier, parce que, bon je sais que 2020 c'est bientôt et lorsque je vois toutes les dépenses qui sont faites un peu partout, je m'interroge sur les finances de la Ville, savoir si on peut se permettre. Dans ce cas précis bon... 1 million 2 ce n'est pas grave Monsieur Cauro, ce n'est pas votre argent, mais lorsqu'on achète et puis qu'on revend pas cher je me pose la question, où est l'équilibre ? Donc je suppose Monsieur Jaurrey que vous avez validé le principe même de ces dépenses inconsidérées mais quoi qu'il en soit à partir du moment où la majorité a décidé de dépenser un peu partout pour essayer de justifier son action pour 2020 il n'y a pas de souci. Voilà donc nous allons le voter en espérant effectivement en 2020 ne pas retrouver les finances au plus bas. »

Monsieur le Maire :

« Je me permets quand même, là tout de suite mais monsieur Jaurrey sans doute pourrait vous rappeler qu'au moment du vote du budget vous n'aviez pas de telles déclarations et qu'évidemment cette dépense 2019 est budgétée. »

Monsieur TIBI:

« Je rappellerai que pour le budget 2019 nous nous sommes abstenus... »

Monsieur le Maire :

« Voilà, c'est ce que je voulais vous rappeler. »

Monsieur TIBI:

« ...et nous avions fait des remarques sur la dette pour laquelle vous n'annonciez que 30 millions alors que pour nous ça avoisine les 40, voilà c'est tout. Je vous le rappelle quand même Monsieur le Maire.»

Monsieur le Maire :

« Attendez mais non mais non! Non, mais pour vous peut-être, mais il y a la réalité des chiffres. Alors ne vous inquiétez pas!»

Monsieur TIBI:

« Oui, non mais pour nous peut-être, quand on équilibre 5 millions d'euros sur l'année 2017, pour équilibrer vos comptes ça pose un problème ; qu'après, que vous ayez un problème de trésorerie c'est autre chose. »

Monsieur le Maire:

« Non non, pas du tout, il n'y a pas de problème...»

Monsieur TIBI:

« Si si Monsieur le Maire »

Monsieur le Maire :

« Mais non, écoutez on reste sur le sujet, ne vous inquiétez pas c'est budgété. »

Monsieur TIBI:

« C'est vous qui m'avez cherché. »

Monsieur le Maire

« Monsieur Jaurrey vous le confirmez. »

Monsieur JAURREY:

« Bien sûr. Mais Monsieur Tibi je suis aux Finances je crois depuis 2008, et depuis 2008 j'ai toujours entendu ce discours disant les finances sont au plus bas, il y a des risques énormes, et je me rappelle qu'en 2014, je crois 2013 plutôt, la Chambre Régionale des Comptes nous a délivré une mention en disant qu'il n'y a avait aucune remarque sur les finances de la Ville, aucune remarque! On ne peut pas remettre en cause ce point et vous faites exactement la même chose. Vous auriez dû je crois saluer le fait que la Ville de Gonesse, notamment grâce... avec un investissement majeur cette année je le conçois, tenant compte des grands projets stade, conservatoire, école à la Fauconnière, nous

avons fait un emprunt qui dépasse celui des autres années de seulement 600 000 euros, nous l'avons voté, la majorité l'a voté. Et vous auriez dû remarquer, Monsieur Cauro l'avait fait, moi je ne vais pas monter en épingle ce point, que nous avions eu également 3 300 000 euros environ qui provenait du contentieux avec Dexia que nous avons gagné. Donc si vous voulez, quand on regarde les finances de la Ville, on s'aperçoit de deux choses c'est que depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui nous avons fait bouger les taux qu'une seule fois en 2016 et que nous n'avons pas une dette... d'ailleurs le contrôle de la dette c'est simple, quand vous faites une dette c'est quand vous contractez l'emprunt et que vous l'utilisez, c'est là où on comptabilise la dette. Et vous vous apercevrez dans un mois je crois, le 24 juin, guand on votera le Compte administratif 2018, que notre dette, contrairement à celle de l'Etat. depuis 10 ans n'a pas bougé, tenant compte d'un investissement maieur, tenant compte d'un fonctionnement qui est quand même important. Mais si vous voulez, toute cette dynamique a été rendue possible pour une seule raison, c'est que depuis pas mal de temps, quelques années, nous travaillons au développement économique de la Ville qui rapporte vous le savez, pas simplement de l'emploi mais aussi des finances et que nous allons poursuivre. C'est cette possibilité de recettes supplémentaires grâce au développement économique qui fait que Gonesse parmi les 41 autres communes qui composent la Communauté d'agglomération a aujourd'hui l'attribution de compensation la plus importante des 42 communes, c'est vérifié par les chiffres de la Communauté d'agglomération.

Et donc ce chiffrage-là qui bénéficie aux Gonessiens avec le développement économique, il est redistribué comment ? En service public bien sûr que nous poursuivons et que nous améliorons et y compris en aménagements dont on parle toujours, le centre-ville, l'ensemble des quartiers, toute la rénovation urbaine qui est lancée, les équipements majeurs ; nous avons une médiathèque de très grande qualité et nous aurons demain un conservatoire pareil, un centre sportif etc... et je n'ai pas besoin de vous le repréciser : une nouvelle école! »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Jaurrey. Y-a-t-il d'autres intervenants ? Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET:

«Oui alors d'abord une première remarque sur l'histoire de la Chambre Régionale des Comptes... »

Monsieur le Maire :

« Mais sur le sujet, ça ce n'est pas le sujet! »

Monsieur SABOURET:

« Non mais je rebondis sur ce qui vient d'être dit, la Chambre Régionale des Comptes a fait une lettre de fin de contrôle, elle n'a pas fait un rapport, elle n'a pas regardé... elle ne nous a pas dit l'observation c'est telle chose, telle chose... Non mais parce que vous voulez être précis, moi je connais bien, il se trouve que je connais bien le fonctionnement des Chambres Régionales de Comptes depuis quelque temps... »

Monsieur le Maire :

« Oui oui, nous aussi. »

Monsieur SABOURET:

« ... et je sais faire la distinction entre les procédures, une lettre de fin de contrôle signifie qu'on arrête le contrôle, ça signifie qu'on a validé des comptes. »

Monsieur le Maire :

« Non non non. Attendez, je voudrais que nous restions dans le débat. »

Monsieur SABOURET:

« Oui mais je voudrais qu'on arrête de raconter des sornettes parce que ce sont des éléments de langage qui induisent les gens en erreur de fait, et qui ne correspondent pas à la réalité. Alors sur le dossier lui-même parce que nous aussi nous n'avions pas voté le budget donc on peut s'interroger sur la pertinence de faire une acquisition d'un peu plus d'un million et de la tension que cela peut entrainer sur la section d'investissement du budget de la Commune. Alors on voit que cette tension est répartie sur deux exercices budgétaires différents de sorte de lisser un peu l'impact. Alors malgré tout, même si on peut être réservé sur la localisation qui est envisagée du centre socioculturel du centre-ville telle qu'elle est proposée, je ne suis pas sûr que ce soit la solution la plus pertinente mais on en débattra probablement. Toutefois le fait que la Ville se rende propriétaire de cette parcelle qui fait en fait la liaison entre le parking de Coulanges et puis le haut de la rue du Général Leclerc, nous, cela nous parait quelque chose d'assez pertinent, donc pour le coup on votera favorablement cette délibération en étant bien sûr attentif à la manière dont on va financer tout ça. Mais on pense que le risque économique qui est pris en faisant cette acquisition est un risque tout à fait limité. »

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il d'autres intervenants ? Non. Bien écoutez nous délibérons. »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

REPORTE à une séance ultérieure la création d'une Zone Agricole Protégée.

Monsieur le Maire :

« Alors la question de la Zone Agricole Protégée est reportée au mois prochain et donc Monsieur Dubois a la parole. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de cogestion de la zone d'expansion de crue humide du Vignois.

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors des questions sur ce sujet de la convention avec le SIAH ? Non, vous êtes convaincant Monsieur Dubois, je vous remercie. »

Monsieur DUBOIS:

« Et bien voilà quand on parle de petits oiseaux, de fleurs et de poissons ca va. »

Monsieur le Maire :

« Et oui c'est un petit peu dans le vent. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PROCEDE au lancement d'une consultation auprès des établissements bancaires en vue de l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2.500.000 € pour la période 2019-2020 et **APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Monsieur le Maire :

« Très bien merci. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET:

« Moi j'avais demandé qu'on mette ce dossier en débat parce qu'une explication de vote n'aurait pas suffi mais pour autant nous avons besoin quand même d'information sur la question de la trésorerie suffisante sur la période 2013-2018. C'est-à-dire qu'en fait dans le rapport on nous dit que depuis 2011, date de la fin du dernier contrat de ligne de trésorerie, donc je comprends de cette rédaction là que nous ne sommes plus aujourd'hui couverts par un contrat de ligne de trésorerie, et que nous ne le sommes plus depuis 2011. Donc j'ai du mal à comprendre qu'on ait besoin aujourd'hui de relancer un contrat de ligne de trésorerie, quelle en est la raison ? Puisque si la trésorerie était suffisante entre 2013 et 2018 est-ce que ça veut dire que cette trésorerie risquerait de devenir insuffisante auquel cas le recours à la ligne se justifie et si la trésorerie est suffisante, pourquoi passer un contrat pour une ligne de trésorerie si la trésorerie est suffisante ? Donc en réalité il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait cohérent là-dessus, j'aimerais avoir quelques explications supplémentaires parce que vous avez bien indiqué dans le rapport que nous n'avons pas souscrit de ligne de trésorerie, donc que nous ne sommes pas couverts aujourd'hui juridiquement par une ligne de trésorerie, donc pourquoi aujourd'hui envisager d'ouvrir une ligne de trésorerie si nous n'en avons pas besoin. Voilà la question que je pose. »

Monsieur le Maire :

« Attendez Monsieur Jaurrey, y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Tibi vous souhaitiez intervenir ? Très bien, Monsieur le Rapporteur. »

Monsieur JAURREY:

« Nous avons chaque année fait exactement, pris exactement la même délibération depuis que je suis élu et d'ailleurs beaucoup de collectivités pour ne pas dire toutes les collectivités, le font, sans pour autant ni mobiliser, ni souscrire. Aujourd'hui au moment où je vous parle nous n'avons pas besoin de ligne de trésorerie et le pense que nous n'en aurons pas besoin. Nous sommes exactement à une trésorerie suffisante de l'ordre de 8 ou 9 millions d'avance, donc si vous voulez tenant compte des recettes qui vont rentrer etc... mais nous avons des grands projets... Il est arrivé, je ne me rappelle plus la date exacte mais Monsieur le Maire était à l'époque Député, à des communes de ne pas toucher le Fonds de Compensation de TVA que l'Etat n'avait pas versé... pour Gonesse le fonds de compensation est de l'ordre de 1 million 5, et ces communes ne pouvait donc pas équilibrer le Compte administratif en bouclage. Donc si ces communes-là, qui sont dans la circonscription d'ailleurs, puisque Monsieur le Député avait été sollicité pour intervenir, avaient voté au Conseil municipal cette ligne de trésorerie ça leur aurait servi. Il a fallu une dérogation, vous vous souvenez de ce fait Monsieur le Maire ? Mais je ne me rappelle plus exactement la date excusez-moi, et donc nous n'en avons pas besoin bien sûr pour l'instant mais c'est une disposition qui existe, nous la votons depuis tout le temps et je m'étonne que la question me soit posée. Cette interrogation vous la soulevez aujourd'hui, vous auriez pu la soulever bien sûr depuis 2008. »

Monsieur le Maire :

« Je voudrais apporter un complément d'explication. Effectivement nous sommes étonnés par la question puisque chaque année nous le faisons et que lorsque vous étiez dans la majorité ça n'a jamais éveillé chez vous une quelconque question et encore moins un quelconque soupçon. C'est je dirais, un principe de précaution, une ligne de trésorerie on peut en avoir besoin ne serait-ce que quand il y a un décalage, Monsieur Jaurrey a donné l'illustration, un décalage qui existe évidemment parce que le versement des recettes, des subventions, l'Etat de moins en moins et même les autres ne se précipitent pas pour les verser, donc il y a toujours un décalage et on peut avoir besoin à un moment de mobiliser de la trésorerie et ceux qui sont par ailleurs des gestionnaires d'entreprises, je pense évidemment à Claude Tibi, mais tout gestionnaire sait qu'à un moment il peut en avoir besoin. Donc il faut prendre la disposition, cela ne veut pas dire qu'on va s'en servir et ça n'est en rien relatif avec, je sens tout de suite le soupçon ah ils auraient donc un problème de trésorerie, et bien non désolé mais le soupçon ne peut pas tenir. Alors je pense que donc nous allons délibérer, Monsieur Tibi vous vouliez dire un mot ? Vous êtes d'accord ? »

Monsieur TIBI:

« Et bien disons que c'est comme une entreprise, c'est pour ça que je dis toujours Monsieur le Maire et on me reprend dans votre majorité, c'est qu'une collectivité, enfin une mairie, se gère comme une entreprise et c'est vrai que les lignes de crédit on peut en avoir besoin puisque nous dans les entreprises on a des lignes de crédit et lorsqu'on a effectivement des clients défaillants ou en retard, nous sommes bien contents d'avoir ces découverts autorisés ou ces lignes ouvertes. »

Monsieur le Maire :

« Et oui mais tout le monde ne le comprend pas ou fait semblant de ne pas comprendre. »

Monsieur TIBI:

« Non, ça je ne sais pas, mais c'est vrai que cette ligne est là, c'est vrai que vous ne l'avez jamais utilisée ou pratiquement pas mais l'un n'excuse pas l'autre Monsieur Jaurrey c'est que du fait qu'il y a les emprunts qui sont toujours décalés, vous avez toujours une avance de grosso-modo 4 à 5 millions d'euros d'emprunts signés auxquels vous n'avez pas recours et que vous pouvez appeler à tout moment. Mais pour équilibrer, c'est pour cela que je dis toujours que vos budgets ne sont pas comme ça devrait être, et qu'il y a un manque à gagner au 31 décembre, c'est que vous avez besoin pour équilibrer au 31 décembre de signer des emprunts en octobre-novembre ou décembre, mais vous appelez la trésorerie qu'après et c'est logique puisque vous payez les fournisseurs un peu plus tard. »

Monsieur le Maire :

« Bon allez dites un dernier mot parce que... avant que Monsieur Tibi s'en aille. »

Monsieur JAURREY:

« En réalité vous avez Monsieur Tibi très bien compris. Si jamais par exemple là nous avons une trésorerie suffisante mais à un moment donné plutôt que mobiliser l'emprunt qui pourrait coûter plus cher pour une petite somme, il vaut mieux peut-être pour une courte durée parce que les recettes

attendues de l'Etat etc ne sont pas là, mobiliser la ligne de trésorerie c'est une gestion que vous connaissez parfaitement, je ne vais pas vous en faire la leçon aujourd'hui. »

Monsieur le Maire :

« Non finalement la leçon ou enfin la séance de formation n'était pas pour Monsieur Tibi, elle était pour le Souffle de Gonesse. »

Monsieur JAURREY:

« Mais Monsieur Sabouret va quand même comprendre la comptabilité analytique et la gestion d'une entreprise. »

Au terme de l'échange, Monsieur le Maire propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Très bien ça valait le coup. Merci. »

Départ de Messieurs TIBI, HAROUTIOUNIAN et YAPO à 22h40.

DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché de location et d'entretien de vêtements de travail et de vêtements haute visibilité destinés aux agents du Pôle Technique Municipal et Espaces verts.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PROCEDE à l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le territoire communal pour l'année 2020.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la maintenance et l'entretien des équipements de sécurité.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché d'approvisionnement en carburant du parc automobile communal par un système de cartes magnétiques.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les avenants techniques relatifs à la procédure d'exécution des marchés à bons de commande.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 à l'association Amicale du Personnel du Centre Hospitalier de Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la ville de Gonesse à l'association AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation).

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE une subvention aux associations « Cyclone », « APCE 95 », « Réussir Ensemble » et «SHAM Spectacle » pour soutenir leurs projets pour l'année 2019.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition d'imprimés, de documents sonores et audiovisuels (dvd) destinés au prêt et/ou à la consultation sur place pour les collections de la médiathèque et de la bibliothèque George Sand.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'acquisition des lots 4, 9, 10 et 11 de la copropriété sise 24 rue Général Leclerc appartenant à Madame EL HESSAINI.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZH 207, située au lieudit La Fosse aux Larrons — Site de la Patte d'Oie, appartenant aux consorts AIGNAN-SILIE.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AM 89 pour partie située rue Chauvart, au profit de la société ESSOR développement.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement aux associations des amicales des locataires de la résidence d'Orgemont et de CSF des résidents de la Fauconnière.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur NDALA

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par l'association ANRH sous l'enseigne ANR Services pour l'augmentation de la capacité de lavage sur sa blanchisserie à Tremblay-en-France.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame VALOISE

ATTRIBUE des subventions sur projets dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à l'achat de végétaux.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à la taille, l'abattage et l'essouchage des arbres sur la Ville de Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.

Le Secrétaire de Séance,

Christian CAURO